

Ouverture d'un commerce coopératif à Saint-Sixte



Une SCIC, c'est quoi ?

Une Société Coopérative d'Intérêt Collectif a pour objet la production ou la fourniture de biens et services d'intérêt collectif qui représentent un caractère d'utilité sociale.

Notre objet social ?

- Redynamiser une commune rurale
- Défendre le commerce de proximité
- Contribuer au maintien à domicile
- Défendre l'agriculture et promouvoir les produits locaux en privilégiant les circuits courts

Notre projet ?

La réouverture d'un commerce multiservices sur la commune de Saint Sixte (42) proposant les prestations suivantes :

- ✓ Portage de repas et d'épicerie à domicile pour les personnes âgées et/ou immobilisées
- ✓ Multiservices : épicerie, dépôt de pain et de journaux, relais colis, etc.
- ✓ Restauration commerciale
- ✓ Bar/café
- ✓ 3 chambres d'hôtes
- ✓ Activités, ateliers et animations divers pour tous les âges

Quand ?

Courant été 2024

Comment ?

En jouant collectif et en investissant afin de permettre au projet de voir le jour.

Investir c'est quoi ?

Investir c'est devenir propriétaire/actionnaire d'une partie de la société.

Être actionnaire c'est quoi ?

- Prendre part aux décisions (dans une SCIC une personne = 1 voix quel que soit le nombre d'actions détenues)

- Pouvoir toucher des dividendes quand l'entreprise réalise des bénéfices
- Une responsabilité limitée à son apport
- **BÉNÉFICIER D'AVANTAGES FISCAUX** : réduction d'impôt de 25 % de la somme investie au capital

Qui peut investir ?

Absolument tout le monde : les personnes physiques comme les personnes morales, aussi bien privées que publiques.

Si vous possédez une entreprise, vous pouvez investir à titre personnel, **ET** pour le compte de votre entreprise.

Comment investir ?

Vous pouvez nous contacter pour avoir plus d'informations sur le projet ou tout simplement pour nous faire part de votre envie de participer à cette aventure collaborative en nous indiquant la somme que vous souhaitez investir.

06.27.54.54.11

nosrencontresdedemain42@gmail.com

Vous pouvez également prendre contact avec la mairie de Saint-Sixte.

Quel montant investir ?

Le montant de la part sociale est fixé à 50,00 €. Vous pouvez acheter autant de parts sociales que vous le souhaitez.

Objectif ? 30 000 €

Le projet nécessite un investissement initial d'environ 115 000 € (matériel, meubles, véhicule, stocks, formalités juridiques, besoin en fonds de roulement, etc.). Lever un capital de 30 000 € nous permettra d'aller rencontrer les banques et voir notre projet collaboratif aboutir !

Jusqu'à quand investir ?

Afin de pouvoir ouvrir d'ici l'été, nous devons réunir les 30 000 € de promesses d'investissement avant le 31 mars 2024.

Et si le projet n'aboutit pas ?

Si le projet ne devait pas aboutir en raison d'un manque d'investisseurs, vous ne devrez bien évidemment rien verser.

Nos rencontres de demain

Nous vous remercions par avance de l'aide que vous apporterez à la concrétisation de ce projet coopératif. Soyons tous acteurs de la défense du monde rural et prenons part aux initiatives !

Promesse de souscription de parts de capital

Pour les personnes physiques

<input type="checkbox"/> Mme	<input type="checkbox"/> M.	Date de naissance : _____/_____/_____
Nom : _____		
Prénoms : _____		
Adresse : _____		
Code postal : _____ Ville : _____		
Adresse mail : _____		
Téléphone : _____		

_____ part(s) de 50,00 € = _____ €
(quantité) (total)

M'engage à souscrire la somme de _____ (*montant en lettres*) dans le capital de la SCIC en création « *Nos Rencontres de demain* » et à verser cette somme entre les mains de la banque lors de l'immatriculation de la société.

Signature précédée de la mention
« Bon pour engagement »

Fait à : _____

Date : ____/____/_____

Merci de bien vouloir déposer le formulaire complété dans la boîte aux lettres de la
mairie de St Sixte ou nous l'envoyer par mail à l'adresse suivante :

nosrencontresdedemain42@gmail.com

Promesse de souscription de parts de capital

Pour les personnes morales (entreprises)

Dénomination sociale : _____
SIRET : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Adresse mail : _____
Téléphone : _____

_____ part(s) de 50,00 € = _____ €
(quantité) (total)

Je soussigné(e), Mme/M. _____
agissant pour le compte de la société/entreprise individuelle susnommée, m'engage
à souscrire la somme de _____ (*montant en
lettres*) dans le capital de la SCIC en création « *Nos Rencontres de demain* » et à verser
cette somme entre les mains de la banque lors de l'immatriculation de la société.

Signature précédée de la mention
« Bon pour engagement » + Tampon

--

Fait à : _____

Date : ____/____/____

Merci de bien vouloir déposer le formulaire complété dans la boîte aux lettres de la
mairie de St Sixte ou nous l'envoyer par mail à l'adresse suivante :

nosrencontresdedemain42@gmail.com